

Subventionnement du monde combattant bas-rhinois et attribution de bourses de recherche scientifique dans le domaine de la mémoire

Rapport n° CP/2011/468

Service gestionnaire :
Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation le principe d'un subventionnement unique du monde combattant bas-rhinois, au bénéfice de l'Union Départementale des Anciens Combattants du Bas-Rhin, et la signature d'une convention d'objectifs entre le Département et cette fédération, permettant à cette dernière de reverser le subventionnement départemental à ses associations fédérées.

Il propose également à votre approbation, l'attribution de deux bourses de recherche scientifique, dans le cadre du dispositif de soutien particulier aux travaux de recherche liés à l'histoire de l'Alsace dans la Seconde Guerre mondiale, voté par le Conseil Général, le 26 octobre 2009.

1. Subventionnement du monde combattant bas-rhinois

Dans le cadre de sa politique mémorielle, le Département du Bas-Rhin apporte son soutien financier aux associations du monde combattant, en attribuant une subvention de fonctionnement aux fédérations chargées de les représenter.

Depuis 2007, les associations d'anciens combattants et victimes de guerre bas-rhinoises étaient affiliées, soit à l'UDAC (Union Départementale des Anciens Combattants), soit à la FABRAC (Fédération Bas-Rhinoise des Anciens Combattants).

Suite à de nombreuses réunions de concertation, les deux fédérations ont décidé de se regrouper au sein de l'UDAC, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Dans le but d'entériner cette volonté de regroupement du monde combattant bas-rhinois, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le principe d'un regroupement en une subvention unique au bénéfice de l'UDAC, des aides auparavant scindées entre l'UDAC et la FABRAC.

D'autre part, dans le but d'officialiser les liens entre le Département et l'Union Départementale des Anciens Combattants, et de permettre à cette dernière de redistribuer la subvention de fonctionnement versée par le Département aux associations qu'elle fédère, je vous propose d'adopter la convention jointe au présent rapport.

2. Attribution de bourse de recherche

Dans le cadre de sa politique mémorielle, le Conseil Général a décidé, lors de sa réunion du 26 octobre 2009, d'approuver un dispositif de soutien particulier en direction des étudiants engagés dans des travaux de recherche liés à l'histoire de l'Alsace dans la Seconde Guerre mondiale.

➤ Modalités de sélection

Un comité de sélection et de suivi présidé par le Président de la commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire est chargé de réceptionner les offres et d'en évaluer la pertinence, au regard de la politique mémorielle développée par le Département.

Le comité de sélection se prononce sur l'opportunité de soutien aux projets présentés et sur le montant de l'aide allouée, au vu des critères suivants :

- La qualité scientifique du projet ;
- La valeur ajoutée du projet par rapport à l'état de la recherche sur l'histoire de l'Alsace dans la Seconde Guerre mondiale ;
- L'intérêt du sujet au regard des objectifs que s'est fixés le Département dans le cadre de sa politique mémorielle.

➤ Projets proposés pour l'année 2011

Pour 2011, après un appel à projets lancé auprès des universités alsaciennes et lorraines, deux dossiers ont été soumis à la commission de sélection et de suivi, qui propose d'attribuer les aides suivantes :

- 1 000 euros à M. Pierre Dornier, étudiant en master 2 d'histoire contemporaine à l'Université de Strasbourg (Institut d'Histoire d'Alsace), pour son mémoire intitulé : « Le camp de Tambov : un camp de prisonniers vu au travers du rapport Schwing » Outre l'étude des dépositions des Alsaciens-Mosellans au retour de Tambov, et notamment du rapport Schwing, qui en constitue une synthèse, ce mémoire ambitionne également de dresser une bibliographie des sources documentaires sur la captivité à Tambov.
- 3 000 euros à Melle Marie-Catherine STOCK, pour une thèse en histoire contemporaine, portant sur « Tambov dans l'Histoire et la Mémoire de l'Alsace-Moselle de 1945 à nos jours ».
A partir des archives russes de Tambov, traduites par le Département, et d'autres sources complémentaires, ce travail se propose de traiter, dans le détail, la question de la captivité des Alsaciens-Mosellans en URSS et de s'interroger sur la place qu'occupe Tambov dans l'histoire, la mémoire et la conscience collective de la région.

Les conditions d'attribution de ces bourses sont définies dans les conventions de financement individuelles, jointes au présent rapport, signées entre leurs bénéficiaires et le Président du Conseil Général.

Il est à noter que seule l'aide accordée à M. DORNIER induit une incidence financière sur l'exercice budgétaire 2011, le premier versement en faveur de Melle STOCK n'intervenant qu'en 2012, selon les termes de la convention financière signée avec cette dernière.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30499	65-6574-3110	30 000,00 €	24 718,00 €	15 000,00 €
30497	65-6574-3110	10 000,00 €	10 000,00 €	1 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- Décide d'attribuer une subvention unique de 15 000 € au monde combattant bas-rhinois, au bénéfice de l'Union départementale des Anciens Combattants du Bas-Rhin (UDAC). Le versement de ladite subvention, qui concerne les actions associatives à réaliser pendant l'année 2011, est conditionné au respect des obligations fixées dans la convention d'objectifs jointe au rapport;

- approuve la convention d'objectifs à intervenir avec l'Union Départementale des Anciens Combattants du Bas-Rhin et autorise son président à la signer.

- Approuve le choix des candidats retenus pour bénéficier des bourses de recherche départementales pour l'année 2011, effectué par la commission de sélection et de suivi, et décide d'attribuer :

o une aide de 1 000 € à M. Pierre DORNIER, pour un mémoire de mastère portant sur : « Le camp de Tambov : un camp de prisonniers vu au travers du rapport Schwing » ;
o une aide de 3 000 € à Melle Marie-Catherine STOCK, pour une thèse en histoire contemporaine, portant sur « Tambov dans l'Histoire et la Mémoire de l'Alsace-Moselle de 1945 à nos jours » ;

- autorise le Président à signer les conventions financières, à conclure entre le Département et les bénéficiaires des bourses de recherche, fixant les conditions et modalités de versement de cette aide départementale.

Strasbourg, le 20/06/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL